

Les Flamands ne voudront pas !

Jean Faniel

C'est la rentrée. On va reparler de l'enseignement. Un domaine où les francophones sont libres et autonomes depuis la réforme institutionnelle de 1988. Complètement ? À bien y regarder, l'ombre de la Flandre plane pourtant sur cette matière. Parfois à l'insu des Flamands eux-mêmes...

Dans ce pays, c'est bien connu, tout est communautaire. Au point que même dans des domaines de compétence où les Régions et Communautés jouissent en principe d'une large autonomie, leur liberté d'action peut être entravée par les positions et les décisions d'une autre entité fédérée. Parfois parce que les règles institutionnelles prévoient effectivement cette interdépendance. Mais parfois aussi parce que les acteurs d'une communauté linguistique se réfèrent, dans le débat, à ce que pense ou projette l'autre communauté. Ou, à tout le moins, à l'idée qu'ils s'en font. L'enseignement est un cas emblématique en la matière.

Modifier l'âge de la scolarité obligatoire ?

Au printemps dernier, majorité et opposition se sont affrontées au Parlement de la Communauté française sur un éventuel abaissement de l'âge du début de l'obligation scolaire à 5 ans. En soi, l'idée (qui n'est pas neuve) semble faire consensus car les différents partis politiques sont convaincus de l'importance de fréquenter l'enseignement maternel avant d'entrer en primaire. Mais cette question est une des rares compétences qui, en matière d'enseignement, est restée du ressort de l'Autorité fédérale¹. Dès lors, la polémique intrafrancophone a porté, non sur le principe de l'abaissement, mais sur la manière de le mettre en œuvre.

Le PS et le CDH, qui forment la majorité à la Communauté mais sont dans l'opposition au fédéral, préconisaient de demander au gouvernement fédéral de faire abaisser l'âge à 5 ans. Mais, ne semblant guère croire à leurs chances d'y parvenir, ces deux partis ont réfléchi à un système propre à la Communauté française, requérant une fréquentation minimale de la troisième année de maternelle pour pouvoir s'inscrire en primaire, tout en prévoyant des dérogations afin de ne pas mettre en danger le respect de l'obligation scolaire à partir de 6 ans. Dans l'opposition à la Communauté, mais seul parti francophone au pouvoir au niveau fédéral, le MR a pointé le caractère alambiqué de cette solution et a estimé que la manœuvre traduisait l'incapacité du gouvernement PS/CDH à faire

¹ Les deux autres étant la fixation des conditions minimales de délivrance des diplômes et le régime de pensions des enseignants.

prendre sa demande en compte par le gouvernement fédéral. Il n'a toutefois pas proposé de relayer auprès de ce dernier le souhait francophone.

Dans l'opposition partout, Écolo a pour sa part annoncé son intention de déposer une proposition de loi à la Chambre des représentants, donc au niveau fédéral.

De fait, le groupe que ce parti y forme avec Groen, parti flamand, a déposé pareil texte en mai. Simultanément, le PS a fait de même, suivi par des députés MR qui, eux, se sont associés à des députés flamands de l'Open VLD. Le CDH, d'une part, et les députés fédéraux FDF, d'autre part, avaient déposé un texte semblable dès l'été 2014. Bref, chacun des principaux partis francophones y est allé de son texte, avec ou sans partenaire flamand, mais en ordre dispersé.

Autrement dit, non seulement les jeux partisans classiques d'opposition ont empêché les partis francophones de mener une action concertée pour faire aboutir ce projet qu'ils partagent pourtant, mais en outre, aucun ne semble avoir pensé judicieux de sonder le gouvernement flamand (et celui de la Communauté germanophone, tant qu'à faire) pour savoir s'il ne partagerait pas l'idée, afin de la faire avancer rapidement au niveau fédéral. Un peu comme si les francophones avaient anticipé ou intériorisé un possible refus flamand. Cela est d'autant plus frappant qu'il est avéré que la Communauté flamande est sensible à cette question puisqu'elle a elle-même élaboré un système favorisant la fréquentation de l'école dès 5 ans.

Refinancer l'enseignement ?

En 1989-90, puis de 1994 à 1996, les enseignants et les étudiants se sont mobilisés à plusieurs reprises (mais pas ensemble) contre les économies auxquelles le gouvernement de la Communauté française entendait procéder. C'est aujourd'hui un fait avéré, la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989 a été mal négociée par les francophones, face à un Jean-Luc Dehaene bien conseillé et soucieux des intérêts flamands. Les critères de cette loi qui règle les flux financiers entre l'Autorité fédérale et les Communautés et Régions ont dès lors rapidement placé la Communauté française dans une situation budgétaire structurellement difficile. Mais à la demande des enseignants et des étudiants contestataires d'aller chercher davantage de moyens auprès de l'Autorité fédérale, les gouvernements de la Communauté française (PS/PSC) ont opposé l'argument que les partis flamands saisiraient l'occasion d'une renégociation de la loi spéciale pour mettre de nouvelles revendications communautaires sur la table.

Cette idée n'était pas nécessairement fautive. Les partis flamands ont effectivement préparé une liste de compétences qu'ils voulaient voir défédéralisées. Mais il a fallu attendre le 3 mars 1999 pour qu'elle soit adoptée par le Parlement flamand sous forme de résolutions. À nouveau, les partis francophones ont anticipé ou intériorisé de possibles revendications flamandes plutôt que de se tourner explicitement vers la Flandre pour envisager sérieusement les conditions que celle-ci mettrait à un refinancement de la Communauté française. Il a fallu attendre le début des années 2000 pour que les francophones se résolvent à demander une nouvelle négociation institutionnelle à des partis flamands cette fois bien au clair quant à leurs revendications et quant à l'épuisement financier de la Communauté française, soit une position peu favorable aux francophones pour négocier.

Car en face, les Flamands se construisent eux aussi une image de ce que pensent les francophones. Mais ils ne semblent pas se poser trop de questions sur la faisabilité de réformes et avancent leurs revendications, comme l'ont montré les négociations institutionnelles menées à la suite des élections de 2007 puis de 2010. Tandis que les francophones se sont enfermés dans une position consistant à n'être demandeurs de rien². Soit parce que, pensent-ils, les Flamands ne voudront pas accéder à leurs demandes, soit parce que ce que ceux-ci demanderont en échange sera inacceptable.

Regarder de l'autre côté

De manière un peu floue, ce que veulent ou refusent « les Flamands » ou « la Flandre » (avec le caractère abusivement généralisant que comportent de telles expressions) est ainsi invoqué dans des débats entre francophones. Mais sans qu'il paraisse toujours sûr que ceux qui mobilisent ce type d'argument sachent exactement ce qui se passe et se pense de l'autre côté du « rideau de betteraves ». Inversement, pour les cas où une interaction avec les députés fédéraux néerlandophones ou avec les autorités flamandes est nécessaire afin de faire avancer un dossier concernant les francophones, il n'est pas toujours évident que les responsables politiques francophones soient parfaitement au clair quant à ce qu'ils réclament ou sont prêts à accepter ou non en échange.

Après six réformes institutionnelles, il devient manifeste que les entités fédérées sont de plus en plus amenées à travailler ensemble – parfois sans que cela requière une implication de l'Autorité fédérale. Des coopérations se nouent d'ailleurs déjà en ce sens. Pour que ce fédéralisme « mature » ou « de coopération » puisse fonctionner au mieux, il est nécessaire qu'il se fonde, non sur des *a priori*, ou encore moins sur une instrumentalisation, dans le débat interne, de ce que l'on suppose que l'autre communauté pense, mais plutôt sur une connaissance réelle et correcte des débats qui animent celle-ci.

Lorsque les francophones veulent faire aboutir un dossier impliquant l'accord de la Flandre, mieux vaut donc, au lieu d'anticiper ou d'intérioriser la contrainte que peuvent représenter « les Flamands », essayer de voir si ceux-ci veulent bien, ou comment faire en sorte qu'ils veuillent bien. Et, donc, savoir ce qu'ils pensent réellement. Que ce soit dans le but de mieux vivre ensemble ou de faire avancer ses propres projets. Ou encore, le cas échéant, pour affûter ses armes et pouvoir affronter les revendications venues de Flandre.

Cet article a été publié dans : *Imagine demain le monde*, n° 111, septembre-octobre 2015, pages 30-31.

Pour citer cet article dans son édition électronique : Jean FANIEL, « Les Flamands ne voudront pas ! », *Les @analyses du CRISP en ligne*, 1^{er} septembre 2015, www.crisp.be.

² Position qui, en outre, a eu le don d'énerver jusqu'à des responsables flamands jugés modérés sur le plan communautaire, tel Steven Vanackere (CD&V), qui lançait avant le scrutin de 2010 : « Francophones, cessez d'être demandeurs de rien ! » (*Le Soir*, 8 mai 2010).